



# PLUMES DE CISSE

*Concours de poésie de la vallée de la Cisse 2018*

## REGLEMENT

**Article 1 :** Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse organise un concours de poésie à l'occasion de la semaine régionale des rivières qui se tiendra du 03/06 au 10/06/2018 et du Festival H2O ([www.artecisse.xyz/](http://www.artecisse.xyz/)) qui se tiendra du 19/05 au 24/06/2018.

**Ce concours est ouvert du 28/02/2018 au 28/05/2018** à toute personne majeure à la date de dépôt de participation, quel que soit son lieu de résidence.

**Article 2 :** Le concours « Plumes de Cisse » a pour objectif de distinguer les trois meilleurs poèmes traitant de la rivière Cisse ou de ses affluents.

Les poèmes autorisés à concourir seront exposés au Public lors de la « fête de la Cisse » qui se déroulera le Dimanche 03 juin 2018 sur le site de la promenade des Rinceaux à VALENCISSE (commune déléguée de MOLINEUF). Les visiteurs seront invités à exprimer leurs votes à bulletin secret lors de cette journée. Les lauréats du concours seront désignés par M. Le Président du SMB Cisse et Mme. La Présidente du Festival H2O à l'issue de cette journée après décompte des votes exprimés.

**Article 3 :** Le concours « Plumes de Cisse » est totalement gratuit sans obligation d'achat.

**Article 4 :** Les textes proposés seront obligatoirement inédits, écrits en français, en recto, format Word et n'excédant pas 20 lignes ou vers.

Par inédit, nous entendons tout texte n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de cession de droits.

Ils devront impérativement comporter ou faire référence à la rivière Cisse ou à l'un de ses affluents.

Afin de garantir l'anonymat des textes soumis au public, les textes proposés ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Chaque poème devra comporter un titre.

Chaque participant peut proposer 2 poèmes au maximum.

**Article 5 :** Les textes comportant des propos à caractère raciste, vulgaire ou discriminatoire et/ou ne respectant pas les conditions définies à l'article 4 ne seront pas autorisés à concourir.

**Article 6 :** Les participant(e)s devront déposer leur texte en format Word **avant le Lundi 28 Mai 2018 à 17h00** en précisant, sur un document à part, leur Nom, Prénom, Adresse postale, Adresse mail et Date de naissance à l'adresse suivante :

[smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

**Article 7:** Les textes proposés et autorisés à concourir deviendront propriété du SMB Cisse qui pourra les publier dans toutes publications internes ou externes au SMB Cisse en faisant mention expresse de l'auteur du texte.

**Article 8:** Les Prix attribués aux lauréats sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : Trophées « Plumes de Cisse » (valeur du prix 273 euros)

2<sup>ème</sup> prix : 1 Carte interfédérale annuelle de pêche « personne majeure » (valeur du prix 95 euros)

3<sup>ème</sup> prix : 4 entrées à l'aquarium de Touraine (2 adultes + 2 enfants 4-12 ans) (valeur du prix 49 euros)

**Article 9:** Les décisions issues du vote à bulletin secret sont sans appel.

**Article 10:** La participation au concours « Plumes de Cisse » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse par Mail ([smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)) ou par téléphone au 02 54 46 25 78.